

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE : Budget Principal CC ALF 40100**

**Numéro SIRET : 20007076100081**

**POSTE COMPTABLE : TRESOR PUBLIC AMBERT**

**M14**

**BUDGET PRIMITIF**

**voté par nature**

**BUDGET : Zone d'activités Les Barthes 41900**

**ANNEE 2019**



## AR PRÉFECTURE

**BUDGET PRIMITIF 2019 BUDGET ZONE ACTIVITES LES BARTHES**

Numéro de l'acte : BP\_2019\_419

Date de la décision : 11/04/2019

Identifiant unique de l'acte : 063-200070761-20190411-BP\_2019\_419-BF

Acte transmis par : Olivier GALLO-SELVA

Collectivité émettrice : Com Com Ambert-Livradois-Forez

Date de l'accusé de réception : 19/04/2019

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : Finances locales / Decisions budgetaires

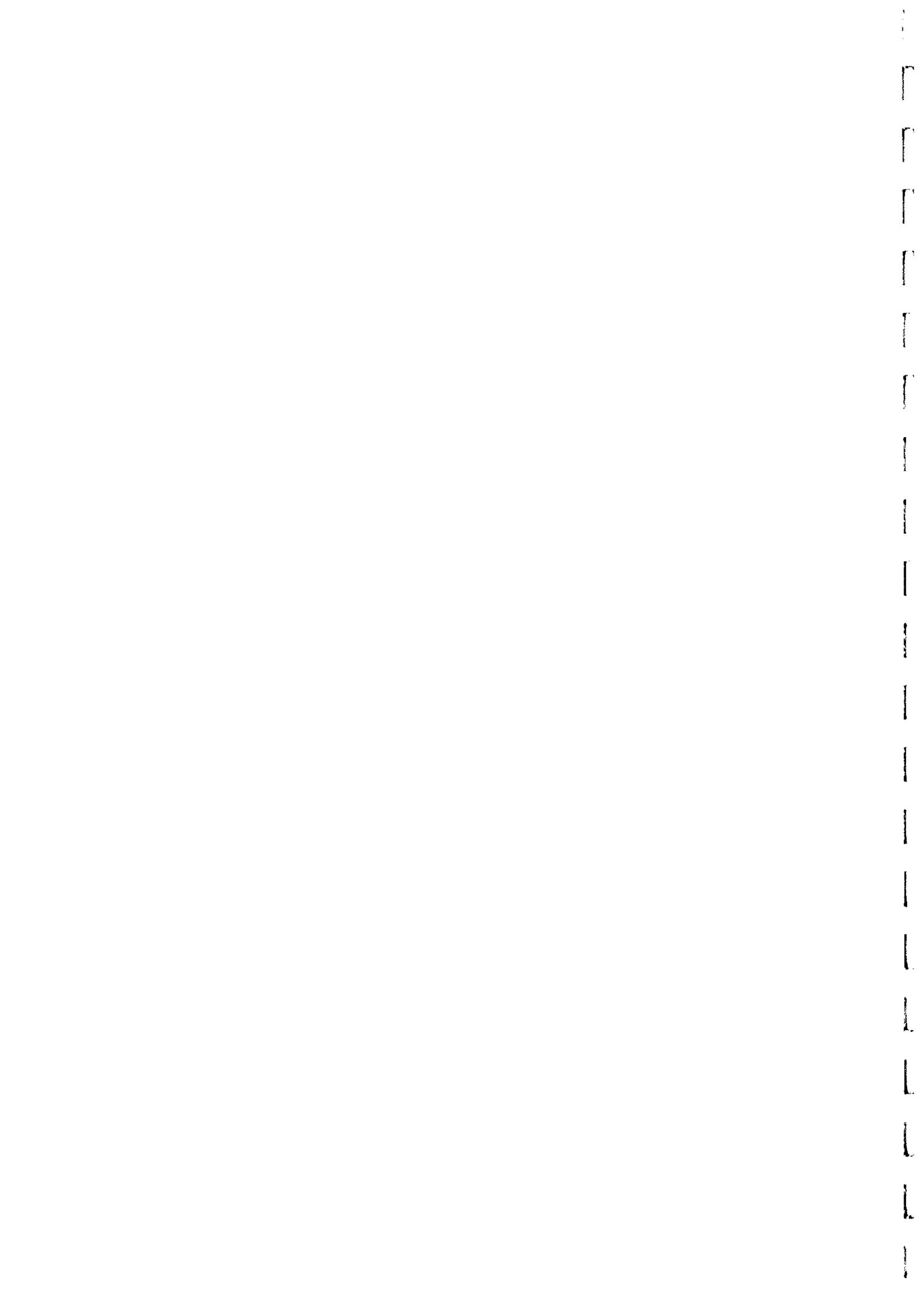
Document : 99\_BU-063-200070761-20190411-BP\_2019\_419-BF-1-1\_1.xml (Document original)

---

Date de dépôt de l'acte : 19/04/2019 14:37:33

Date d'envoi de l'acte : 19/04/2019 14:38:12

Date de réception de l'AR : 19/04/2019 14:41:49



## SOMMAIRE

### I. Vote du budget

p.2	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
p.3	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
p.4	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.5	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

II - Annexes		Jointes	Sans Objet
<b>A - Eléments du bilan</b>			
	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
p.6	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.8	A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.9	A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
	A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
	A1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
	A1.7 - Etat de la dette - Autres dettes		X
p.10	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
	A3 - Etat des provisions		X
	A4 - Etalement des provisions		X
p.11	A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.12	A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A6.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et assainissement - Fonctionnement		X
	A6.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et assainissement - Investissement		X
	A6.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement		X
	A6.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement		X
	A7 - Etat des charges transférées		X
	A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
<b>B - Engagements hors bilan</b>			
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
p.13	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
<b>C - Autres éléments d'informations</b>			
	C1 - Etat du personnel		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
<b>D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures</b>			
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		X
p.14	D2 - Arrêté et signatures	X	

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100

## I - VOTE DU BUDGET

I

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	104 600,00	101 400,00	
6015	Terrains à aménager	29 000,00	29 000,00	
6045	Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager)	20 000,00	22 000,00	
605	Achats de matériel, équipements et travaux	55 000,00	50 000,00	
63512	Taxes foncières	600,00	400,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	
65	Autres charges de gestion courante	20,00	0,00	
65688	Autres	20,00	0,00	
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		104 620,00	101 400,00	
66	Charges financières (b)	15 549,26	4 978,00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	16 019,49	5 089,00	
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	-470,23	-111,00	
6688	Autres		0,00	
67	Charges exceptionnelles (c)		0,00	
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement ) (e)		0,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		120 169,26	106 378,00	
023	Virement à la section d'investissement	117 751,72	49 739,54	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	897 125,50	687 808,71	
7133	Variation des en-cours de production de biens	643 725,72	687 808,71	
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	253 399,78	0,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 014 877,22	737 548,25	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	15 248,76	5 089,00	
608	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	15 248,76	5 089,00	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 030 125,98	742 637,25	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 150 295,24	849 015,25	

+

RESTES A REALISER 2018 (11)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

849 015,25

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	1 285,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	1 376,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-111,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## I - VOTE DU BUDGET

I

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	67 999,70	0,00	
7015	Ventes de terrains aménagés	67 999,70	0,00	
74	Dotations, subventions et participations		0,00	
75	Autres produits de gestion courante	20,00	0,00	
7588	Autres produits divers de gestion courante	20,00	0,00	
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)</b>		<b>68 019,70</b>	<b>0,00</b>	
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits exceptionnels (c)	64 376,50	0,00	
774	Subventions exceptionnelles	64 376,50	0,00	
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>132 396,20</b>	<b>0,00</b>	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	1 014 142,29	793 540,45	
7133	Variation des en-cours de production de biens	782 595,26	793 540,45	
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	231 547,03	0,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	15 248,76	5 089,00	
796	Transferts de charges financières	15 248,76	5 089,00	
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>1 029 391,05</b>	<b>798 629,45</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>1 161 787,25</b>	<b>798 629,45</b>	

+	
RESTES A REALISER 2018 (10)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	50 385,80
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	849 015,25

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DJ 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## I - VOTE DU BUDGET

I

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	
Total des dépenses d'équipement			0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	
13	Subventions d'investissement		0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	136 596,60	26 205,00	
1641	Emprunts en euros	136 596,60	26 205,00	
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	
27	Autres immobilisations financières		0,00	
020	Dépenses imprévues ( investissement )		0,00	
Total des dépenses financières			136 596,60	26 205,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE			136 596,60	26 205,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	1 014 142,29	793 540,45	
	Charges transférées (9)	1 014 142,29	793 540,45	
3351	Terrains	782 595,26	793 540,45	
3355	Travaux	231 547,03	0,00	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			1 014 142,29	793 540,45
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)			1 150 738,89	819 745,45

+

RESTES A REALISER 2018 (11)

0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)

24 606,09

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

844 351,54

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote. I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. DI 041 = RI 041.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>I - VOTE DU BUDGET</b>	<b>I</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		106 803,29	
1641	Emprunts en euros		106 803,29	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
Total des recettes d'équipement			106 803,29	
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	
27	Autres immobilisations financières		0,00	
Total des recettes financières			0,00	
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>			<b>106 803,29</b>	
021	Virement de la section de fonctionnement	117 751,72	49 739,54	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	897 125,50	687 808,71	
3351	Terrains	643 725,72	687 808,71	
3355	Travaux	253 399,78	0,00	
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 014 877,22</b>	<b>737 548,25</b>	
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>		<b>1 014 877,22</b>	<b>737 548,25</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et ordres)		<b>1 014 877,22</b>	<b>844 351,54</b>	

<b>RESTES A REALISER 2018 (10)</b>	<b>0,00</b>
+	
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>844 351,54</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

II - ANNEXES

II

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)  164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remb.	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
1641 Emprunts en euros (total)					757 324,00									
0863315	CAISSE D'EPARGNE	29/09/2008		25/09/2009	757 324,00	F			5,25	5,25	A	X	N	A-1
1463143	CAISSE D'EPARGNE	25/09/2014		01/04/2015	300 000,00	F			1,84	1,98895	S	X	N	F-1
MON 510154	SABanque Postale	27/07/2016		01/09/2017	110 000,00	F			1,03	1,09	A	C	N	A-1
0000286234	CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE	01/10/2018		05/10/2018	237 324,00	F			1,612	1,612	A	C	N	A-1
<b>Total général</b>					<b>757 324,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

**II - ANNEXES**

**II**

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE**

**REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 01/01/2019	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
							Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		606 682,07					50 336,43	11 336,86	0,00	2 646,27
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		606 682,07					50 336,43	11 336,86	0,00	2 646,27
0863315		0,00		46 147,50	4,67	F	5,25		8 309,95	2 422,74	0,00	529,73
1463143	N	0,00		227 877,23	10,75	F	1,98885		19 871,55	4 106,53	0,00	961,43
MON 510154	N	0,00		95 333,34	12,67	F	1,03		7 333,33	991,93	0,00	302,13
00002286234	N	0,00		237 324,00	14,75	F	1,612		13 821,60	3 825,66	0,00	852,98
<b>Total général</b>		0,00		606 682,07					50 336,43	11 336,86	0,00	2 646,27

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt: Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCS1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt: F: fixe; V: variable simple; C: complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

II - ANNEXES

II

A1.3

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominat (2)	Capital restant dû au 01/01/2019 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de le capital le restant dû
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
1463143	CAISSE D'EPARGNE	300 000,00	227 877,23	1	15,00				0,00	0	1,98865	4 106,53	0,00	37,56 %
TOTAL (F)		300 000,00	227 877,23									4 106,53	0,00	37,56 %
TOTAL GENERAL		300 000,00	227 877,23									4 106,53	0,00	37,56 %

(1) Repartir les emprunts selon le type de structure (taux de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominat : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre des indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et complétables à l'article 65111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et complétables à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et complétables au 768.

II - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
 TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

	II
	A1.4

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	3					
	% de l'encours	62,44%					
	Montant en euros	378 804,84					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits	1					
	% de l'encours	37,56%					
	Montant en euros	227 877,23					

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2019 après opérations de couverture éventuelles.

<b>II - ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A2</b>

CHOIX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE			Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 1 000,00€			26/10/2017
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Agencement et aménagements de bâtiment, installations électrique	20	26/10/2017
Linéaire	Aires de jeux	15	26/10/2017
Linéaire	Appareils de chauffage	15	26/10/2017
Linéaire	Appareils de lavage	20	26/10/2017
Linéaire	Ascenseurs	20	26/10/2017
Linéaire	Autres agencements et aménagements de terrains	20	26/10/2017
Linéaire	Bâtiments légers, abris	15	26/10/2017
Linéaire	Bâtiments neufs ou réhabilitations fortes	30	26/10/2017
Linéaire	Camions et véhicules industriels	8	26/10/2017
Linéaire	Equipements de garages et ateliers	10	26/10/2017
Linéaire	Equipements sportifs	10	26/10/2017
Linéaire	Installation de chauffage	15	26/10/2017
Linéaire	Installation téléphoniques et canalisations	20	26/10/2017
Linéaire	Installations de voirie	20	26/10/2017
Linéaire	Logiciels	2	26/10/2017
Linéaire	Matériel classique	6	26/10/2017
Linéaire	Matériel de bureau électrique ou électronique	5	26/10/2017
Linéaire	Matériel informatique	4	26/10/2017
Linéaire	Mobilier	10	26/10/2017
Linéaire	Plantations	20	26/10/2017
Linéaire	Subvention d'équipement aux organismes privés	5	26/10/2017
Linéaire	Subvention d'équipement aux organismes publics	10	26/10/2017
Linéaire	Subvention d'équipement aux personnes de droit privée	15	26/10/2017
Linéaire	Voitures et matériel tracté	5	26/10/2017

<b>II - ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A5.1</b>

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		26 205,00	26 205,00
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		26 205,00	26 205,00
1641	Emprunts en euros	26 205,00	26 205,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	26 205,00	0,00	D001 24 606,09	50 811,09

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

<b>II - ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A5.2</b>
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>737 548,25</b>	<b>737 548,25</b>
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		737 548,25	737 548,25
3351	Terrains (4)	687 808,71	687 808,71
021	Virement de la section de fonctionnement	49 739,54	49 739,54

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (5)	Solde d'exécution R001 (5)	Affectation R1068 (5)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>737 548,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>737 548,25</b>

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 50 811,09
Ressources propres disponibles	IV 737 548,25
Solde	V = IV - II (6) + 686 737,16

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(5) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(6) Indiquer le signe algébrique.

## II - ANNEXES

II

## ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D 0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II 0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II 0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

## II - ANNEXES

II

## ARRETE ET SIGNATURES

D2



Présenté par le Président,  
A Dore-L'Eglise, le 11/04/2019  
Le Président

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.

A Dore-L'Eglise, le 11 avril 2019

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de membres présents : 56

Nombre de suffrages exprimés : 66

VOTES : Pour : 66

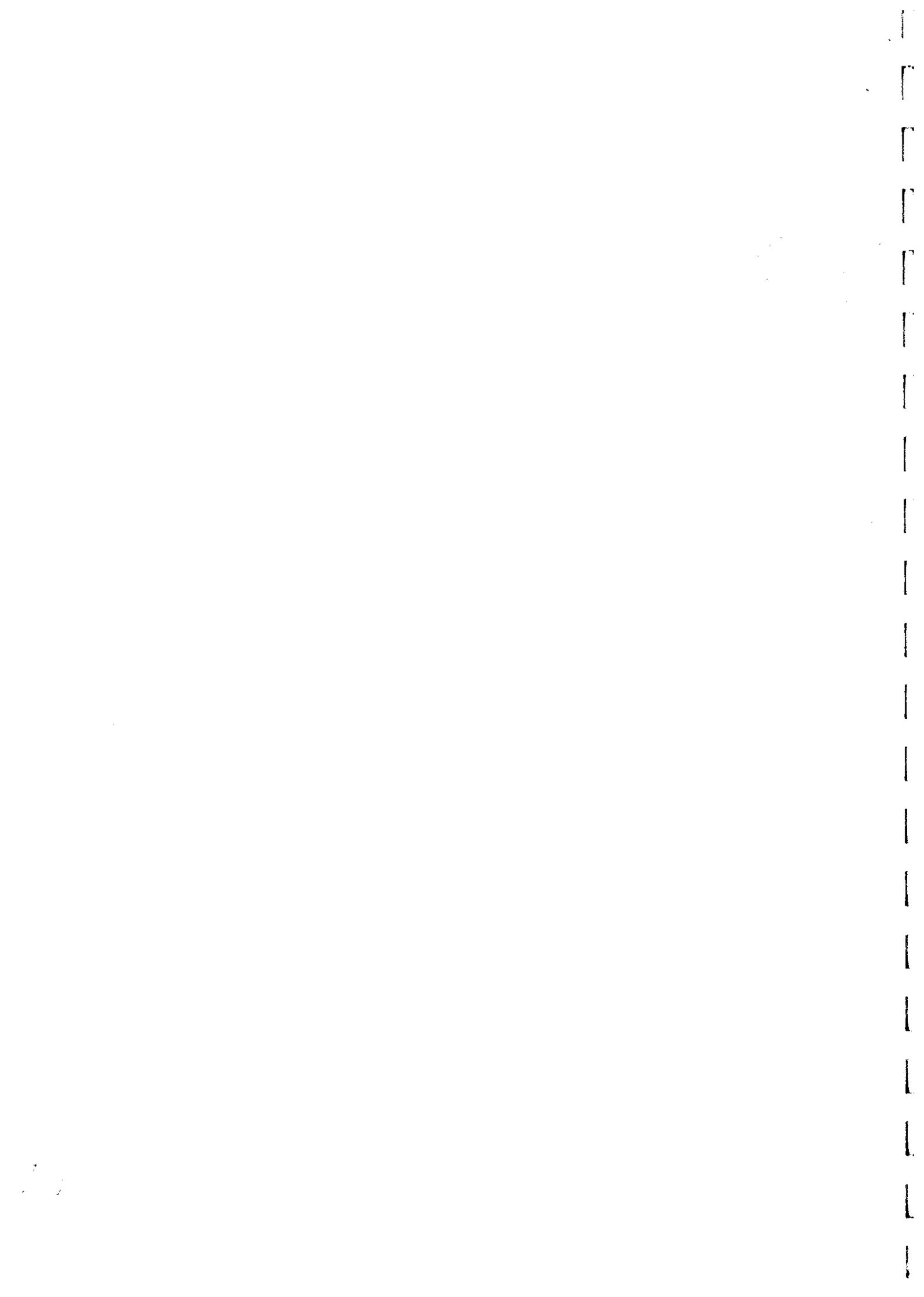
Contre : 00

Abstention : 00

Date de convocation : 03/04/2019

Les membres du Conseil Communautaire,

ALEXANDRE Christian	
ALLEGRE-CARTIER Stéphanie	
ARDEVOL Didier	
BACHELERIE Laurent	
BARD Roger	
BARRIER Daniel	
BEAULATON Michel	
BERAUD Bernard	
BESSEYRE Patrick	
BOST Nadine	
BOSTVIRONNOIS Jean	
BOURRON Olivier	
BRAVARD Michel	

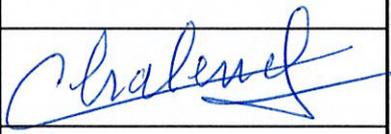
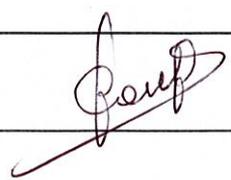


## II - ANNEXES

II

## ARRETE ET SIGNATURES

D2

CARPIN Stéphane	
CASSIERE Michel	
CHALENDAR Roland	
CHANAL Paul	
CHANTELAUZE Alain	
CHARLET Marc-Alain	
CHARMOIS Alain	
CHARTOIRE Mireille	
CHATAING Marthe	
CHAUTARD François	
CHAUVET Louis	
CHEVALEYRE Eric	
CHEVALEYRE Serge	
CHEVALEYRE Suzanne	
COQUEL Didier	
CORNOU Gérard	
COUPAT Jean-Luc	

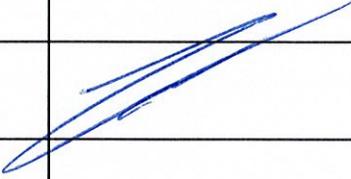
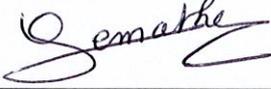
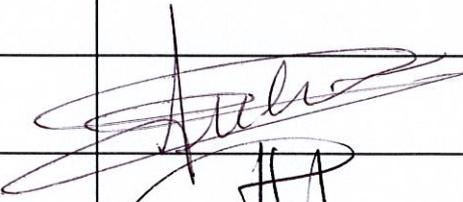
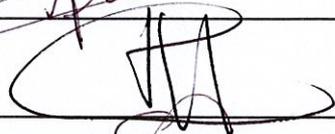
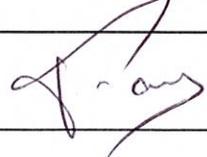
11

## II - ANNEXES

II

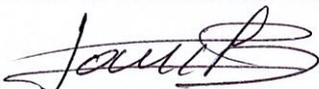
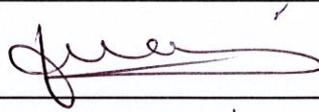
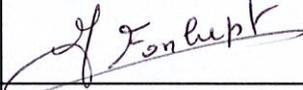
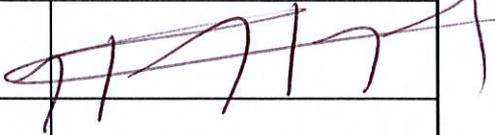
## ARRETE ET SIGNATURES

D2

COURCELLE Philippe	
COURTHALIAC Laurent	
COURTINE Georges	
CREPET Gérard	
DAUPHIN François	
DAURAT Jean-Claude	
DEMATHIEU Sylvie	
DENIMAL Christiane	
DESGEORGES Chantal	
DINOUEARD Florence	
DOUARRE Patrice	
DUBIEN Roger	
DUBOURGNOUX Eric	
DUGNAS Sébastien	
DUTOUR Michelle	
ECHALIER Marilyn	
FACY Chantal	



II - ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

FARGETTE Frédéric	
FAUCHER Patrick	
FAURE Bernard	
FAURE Pierre	
FAVERIAL Marie-Claude	
FAVERSIENNE Michel	
FAVEYRIAL Christian	
FAVIER Bernadette	
FONLUPT Mireille	
FORESTIER Daniel	
FORESTIER CHIRON Marc	
FORTIER Valérie	
FOUGERE Myriam	
FOULHOUX Pascal	
FOURNET Dominique	
FOURNET FAYARD Yves	
FOURNIOUX Danielle	

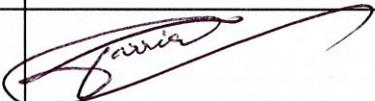
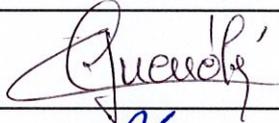
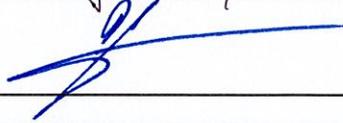
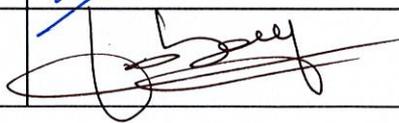
1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100

## II - ANNEXES

II

## ARRETE ET SIGNATURES

D2

FOURT Didier	
GACHON Fabienne	
GACHON Huguette	
GAGNAIRE Jean-François	
GARRIER Maurice	
GENESTIER Jean-Pierre	
GIRON Dominique	
GORBINET Guy	
GOURBEYRE Elodie	
GRANGIER Patrick	
GRENIER Gérard	
GUENOLE Christian	
GUY Marielle	
HERNANDEZ Jean-Marie	
IMBERT Johan	
JOUBERT Serge	
LABARY Suzanne	

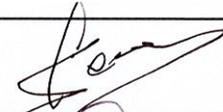
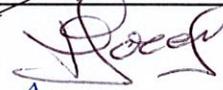


## II - ANNEXES

II

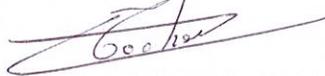
## ARRETE ET SIGNATURES

D2

LAFONT Jean-Luc	
LAROCHE Mireille	
LEFIEUX Karine	
LUCHINO Albert	
MARNEAU Michel	
MARTIN Isabelle	
MERY Pierre	
MOLIMARD Alain	
MONDIN Corinne	
MONNERIE Simone	
MOREL Michel	
MORISON Georges	
NOURRISSON Raymond	
PASTEL Bernard	
PAULET Daniel	
PAULET Jean-Yves	
PELIN Simon	



II - ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

PERIGNON Agnès	
PEROT Florence	
PEUDEVIN Mireille	
PISSAVIN Michel	
POMMERETTE Daniel	
POMMIER Patrick	
PONSONNAILLE Françoise	
POUGET Jacques	 J. PUGET.
POUGET Jean-Philippe	
PROVENCHERE Arnaud	
PUMAIN Odile	
RAFFIER Daniel	
REBORD Marie-France	
REINHART Thierry	
RICHARD Jean-Claude	
RICOUX Christian	
ROCHETTE Michel	

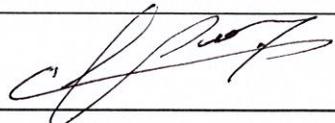
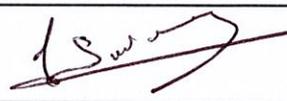
1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100

## II - ANNEXES

II

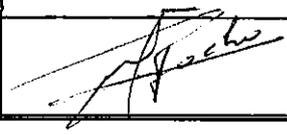
## ARRETE ET SIGNATURES

D2

RODIER Simon	
ROMEUF Isabelle	
SAÏS William	
SAUVADE Christine	
SAUVADE Michel	
SAUVADET Guy	
SAVINEL Jean	
SIMONDET Jean-Claude	
TARRIT Jean Marc	
TERME Mathieu	
TOITOT Fabrice	
TOURLONIAS Pierre	
TRAUCHESSEC Gilles	
VEYRIERE Christophe	
VIALARD Jean-Luc	
VIALLE Danielle	
VOISSET Yvette	

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100

II - ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

VOLDOIRE André	
ROCHE Michel	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le ....., et de la publication le .....

A Ambert, le .....

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100